

*AVERTISSEMENT : Ces extraits de lectures sont destinés à attirer l'attention sur des ouvrages que nous avons remarqués. Ils tentent de donner un fil conducteur parmi ceux proposés par l'auteur. Nous indiquons, soit en changeant de paragraphe, soit par l'indication (...) le fait d'avoir omis un passage, court ou long. Bien évidemment, nous incitons le lecteur à retrouver le texte intégral et acquérir l'ouvrage, ne serait-ce que par esprit de solidarité ou de soutien.*

---

Abdelkrim Allagui  
Juifs et musulmans en Tunisie  
des origines à nos jours  
Tallandier 2016

## Préface

---

Derniers vestiges de communautés nombreuses et enracinées qui comptaient encore plus d'un million de personnes au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, les juifs ne sont plus aujourd'hui que quelques milliers en pays musulman, concentrés principalement en Iran et en Turquie, ainsi qu'au Maroc et en Tunisie, ou encore dans le très lointain Azerbaïdjan.

L'histoire des juifs en pays musulmans ne répond ni à l'un ni à l'autre des grands clichés couramment évoqués dans les médias et dans certains ouvrages polémiques – celle d'une expérience qui n'aura été dans l'ensemble qu'une suite ininterrompue de sévices et de persécutions ou, à l'inverse, celle d'un âge d'or de tolérance et de convivialité brutalement interrompu par la colonisation et le sionisme. Deux clichés contradictoires qui ont eu pour particularité commune de figer la vie juive en terre d'islam dans un tableau immobile, l'emprisonnant, une fois pour toutes, depuis le Prophète jusqu'à nos jours, dans des structures de pensée et des *a priori* théologiques et historiques immuables.

Or, le trait distinctif le plus remarquable de l'histoire des juifs dans les pays musulmans réside dans sa grande diversité : il y a eu autant d'expériences que de communautés juives et musulmanes en Afrique du Nord et au Proche-Orient, et la liste des critères de différenciation est tout simplement infinie (...) : clivages culturels entre mondes turc, persan, arabe ou berbère, clivages socio-économiques entre milieux citadins et milieux ruraux, clivages politiques entre États structurés et entités anarchiques, entre l'Empire ottoman et ses provinces arabes – celles-ci où les juifs n'ont été qu'une minorité parmi de nombreuses autres – et les pays du Maghreb où, jusqu'à la colonisation, les juifs ont constitué la seule minorité religieuse, etc. Des environnements politiques et culturels très divers appelés à subir des changements extrêmes, à partir du 19<sup>e</sup> siècle, à la suite de l'intrusion du colonialisme européen, puis de l'émergence du sionisme et du nationalisme arabe, de la création de l'État d'Israël, de la décolonisation et, enfin, des guerres isarélo-arabes des quatre dernières décennies, celle en particulier de juin 1967 qui a mis un terme quasi définitif à la présence juive dans la plupart des pays arabes.

Michel Abitbol et Abdou Filali-Ansary

## Introduction

### Une présence juive millénaire

---

Datant de l'époque du Second temple de Jérusalem (515 av. JC – 70 apr. JC), la présence juive en Afrique du Nord est très antérieure à celle du christianisme et de l'islam. Elle remonte, si l'on en croit Flavius Josèphe, à l'époque des rois lagides d'Égypte qui, au 4<sup>e</sup> siècle avant notre ère, firent appel à des mercenaires juifs d'Alexandrie pour renforcer les garnisons grecques de Chypre et de Cyrénaïque.

De petites communautés juives (...) furent renforcées par l'arrivée de milliers d'exilés en provenance de Judée, au lendemain de la destruction du Second temple, en 70. Quelques zélotes échappés des massacres de Jérusalem s'étaient glissés parmi les nouveaux venus. À leur instigation, les communautés de la diaspora méditerranéenne se soulevèrent à plusieurs reprises contre les Romains ; l'une des plus grandes révoltes éclata entre 115 et 117 et s'étendit de la Cyrénaïque à la Mésopotamie en passant par Chypre et l'Égypte. La répression qui suivit eut pour conséquence de vider pratiquement la Cyrénaïque de ses juifs. Les survivants, bientôt rejoints par les rescapés de la dernière grande révolte de Judée, dirigée par Bar Kokhba (132-135), s'échappèrent vers l'ouest et cherchèrent refuge à Carthage, ainsi que dans d'autres localités de l'Afrique romaine.

Située à une vingtaine de kilomètres de Carthage, Hammam-Lif (Naro sous l'antiquité) abrite la seule synagogue antique découverte en Afrique. Fouillée à la fin du 19<sup>e</sup> siècle par des archéologues français, elle date du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> siècle, sinon du 5<sup>e</sup> siècle, si l'on s'en tient aux techniques de mosaïque utilisées.

Les codes romains des empereurs Arcadius (395-408) et Théodose II (408-450) (...) ont restreint l'accès des juifs aux fonctions publiques et interdit la construction de nouvelles synagogues, ainsi que la pratique de certains rites. Il leur était notamment interdit de déshériter leurs enfants convertis au christianisme, de circoncire, d'épouser ou de posséder des esclaves chrétiens... Allant plus loin encore, l'empereur Justinien a transformé leurs synagogues en églises et converti de force plusieurs communautés, notamment en Cyrénaïque. Traqués dans les villes du littoral, les juifs se sont réfugiés dans les massifs de l'intérieur et à la lisière du Sahara qui échappaient à l'autorité byzantine. nul doute que ce soit là l'explication de leur présence parmi les tribus berbères lors de la conquête arabe, comme l'atteste Ibn Khaldûn. Une présence suffisamment forte pour accréditer la légende de la Kahina, reine judéo-berbère des Aurès et résistante farouche à l'islamisation du Maghreb. Un mythe depuis longtemps taillé en pièces par les historiens les plus sérieux de l'Afrique du Nord et de ses juifs.

## Chapitre premier

### Sous l'égide de l'islam

---

Débutant par la prise de Tripoli en 642, la conquête musulmane du Maghreb a duré plus d'un demi-siècle. Riche en soubresauts, l'offensive générale proprement dite n'a véritablement commencé que vers la fin du 7<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée de 'Uqba ibn Nafi' à la tête d'une armée de 10 000 cavaliers. Guerrier et propagateur de la foi, 'Uqba' a accompagné son action militaire par la conversion systématique des Berbères et leur incorporation dans

son armée. Dès son arrivée, il a fondé la ville de Kairouan, première ville musulmane du Maghreb, où il installe son administration.

Conformément aux règles établies du vivant du prophète, juifs et chrétiens se sont vu conférer le statut de *dhimmis*. Un statut reposant sur le pacte d'Omar qui garantit aux « gens du Livre », ou *Ahl al-Kitab*, protection, liberté de culte et sécurité en échange du paiement de l'impôt de capitation ou *jizya*. (...) C'est ainsi que Kairouan est devenue au cours du 10<sup>e</sup> et du 11<sup>e</sup> siècle l'un des centres juifs les plus florissants de l'Ifriqiya et du Maghreb. Habitant un quartier spécifique, situé au sud de la ville et travaillant dans tous les corps de métiers (marchands ambulants, teinturiers, bijoutiers, boulangers ou médecins), les juifs, arrivés à Kairouan dès le 8<sup>e</sup> siècle, ont connu une période difficile sous la dynastie des Aghlabides (800-909), plus particulièrement sous le règne de Ziyada Allah 1<sup>er</sup> et de l'imam Sahnûn. Leur situation s'améliore nettement avec l'avènement des Fatimides au début du 10<sup>e</sup> siècle et à la suite de l'arrivée d'une nouvelle vague d'immigration juive en provenance du levant, ainsi que de l'intensification des relations avec l'Égypte.

Vivant en symbiose avec les musulmans, ils possédaient, comme leurs voisins, des esclaves musulmans et observaient vis-à-vis de leurs femmes les mêmes superstitions que les maris musulmans. Dans les affaires, ils avaient des associés musulmans avec lesquels ils entretenaient des rapports harmonieux. Sur le plan social, la communauté était dominée par une petite élite de marchands qui exportaient de l'huile, de la soie, des fruits secs, du miel, des étoffes, de la laine de Sfax, Gafsa et Gabès, et qui importaient des épices et des métaux précieux d'Extrême-Orient *via* l'Égypte. Sur le plan intellectuel, le foyer juif de Kairouan constituait un trait d'union entre le *yeshivot* de Babylone et celles d'Andalousie.

La proximité entre les deux communautés musulmane et juive est aussi visible dans leur vie quotidienne, leur folklore, ainsi que dans leurs rituels de mariage. Les *fatwas* regroupées beaucoup plus tard par Al Wansharisi en fournissent de multiples exemples. Une cohabitation pacifique faite d'échanges et de tolérance s'instaura ainsi entre les deux communautés. Elle eut toutefois bien du mal à résister aux épreuves du temps et notamment aux conséquences politiques, économiques et sociales de l'invasion hilalienne. Les *dhimmis* furent dorénavant obligés de porter la *shikla*, un costume spécial ou tout autre signe (ou *'alama*), comme celui de teindre le bout de leur turban en jaune, ce qui permettait de les repérer dans l'espace public. Par la suite, interdiction fut faite aux juifs de séjourner à Kairouan et dans les villages voisins comme Msaken. Un changement qui coïncida avec le retour en force de l'orthodoxie sunnite et le début d'un long déclin du judaïsme tunisien qu'accéléra au 12<sup>e</sup> siècle la tourmente almohade.

Le siècle almohade (1160-1230) constitue une période noire pour les communautés non musulmanes et pour les juifs en particulier. Originaires du Haut-Atlas marocain, les sultans appartenant à cette dynastie, qui étendit son pouvoir du Maroc à la Libye actuelle et du Sahara à l'Espagne, ont rivalisé d'intolérance vis-à-vis des *dhimmis* et de tous ceux qui n'observaient pas leur vision du monde et leur pratique religieuse.

Organisée par le calife 'Abd al-Mu'min à partir de 1146, immédiatement après la prise d'Oran et de Tlemcen, la conversion forcée des juifs et l'exécution des récalcitrants affectèrent l'ensemble de l'Afrique du Nord et des chrétiens furent sommés de se convertir, de fréquenter les mosquées et d'enseigner le Coran à leurs enfants. ceux qui refusaient étaient passibles de mort. Si, en règle générale, l'écrasante majorité des juifs d'Andalousie, tout comme les chrétiens du Maghreb, put échapper aux persécutions en se réfugiant dans les

royaumes catholiques du nord et du centre de la péninsule, les juifs maghrébins choisirent de se convertir massivement à l'islam tout en continuant de professer en cachette leur religion. Le laxisme relatif des autorités almohades, qui n'exercèrent point de contrôle véritable sur la vie privée des néomusulmans, avait permis un tel état de fait.

Constatant leur échec et sceptiques quant à la sincérité de leur conversion, les successeurs de « 'Abd al-Mu'min choisirent d'isoler les néomusulmans du reste de la population en les contraignant à porter un habit spécial, une longue tunique de couleur bleu foncé.

Toutes ces mesures ségrégationnistes eurent néanmoins pour effet de perpétuer le sentiment d'appartenance juive chez bon nombre de néomusulmans et chez leurs descendants, qui continuèrent ainsi à se marier entre eux, à vivre dans leurs anciens quartiers, à dépendre de leurs anciens chefs communautaires, devenus musulmans comme eux et, dans la plupart des cas, à pratiquer les mêmes professions qu'avant leur conversion, tels le commerce et l'artisanat.

Avec l'affaiblissement de la dynastie almohade, à la fin du 13<sup>e</sup> siècle, quatre nouveaux royaumes musulmans se disputèrent l'espace maghrébin (...). Les hafside (1230-1574) de Tunis (...) se considéraient comme les héritiers légitimes du régime fondé par Ibn Tumart et 'Abd al-Mu'min. Ayant recouvré leur statut traditionnel de *Ahl al-dhimma*, les juifs purent à nouveau se regrouper et exercer leur religion librement. Diminués, ils reprurent une vie stable sous les Hafside. Il y avait 4 800 à 6 400 juifs à Tripoli et 2 500 à Tunis, lors de l'expédition de Charles Quint en 1535. Ils étaient aussi assez nombreux dans les autres villes côtières de Bougie, Bône, Sousse, Mahdia, Gabès, ainsi que dans les localités de l'intérieur comme Constantine, Béja, Tébessa et Zaghouan, dans les villages oasiens de Gafsa et Tozeur, et même parmi les nomades du Djérid, des Nefzaoua, à Matmata et dans les massifs de Tripolitaine.

Dispersés dans tout le pays, les juifs ifriqiyiens furent renfloués par l'arrivée de trois vagues successives de réfugiés, les deux premières en provenance d'Espagne en 1391 et 1492 et la troisième d'Italie, dans la seconde moitié du 16<sup>e</sup> siècle. Aussi bien accueillis par le pouvoir que par les juifs autochtones, les nouveaux venus espagnols s'installèrent principalement à Tunis, dans le quartier de la Hara, où les avaient précédés les juifs chasés de Kairouan par les Hilaliens.

Quant à la troisième vague d'immigrants, elle est originaire de Livourne : appelés Grana (originaires de Leghorn), Livournais ou Portugais, il s'agit d'anciens marranes portugais attirés en Toscane par la politique libérale de Ferdinand 1<sup>er</sup> qui permit à ces derniers de revenir au judaïsme, en échange de services aussi divers que lucratifs, par exemple le rachat auprès des régence barbaresques de captifs chrétiens faits prisonniers par les corsaires musulmans. C'est ainsi que des centaines d'entre eux vinrent s'installer à Alger et à Tunis où ils occupèrent assez vite une place prépondérante dans le commerce maritime des pays maghrébins. Mais contrairement aux *Megorashim* hispaniques, les Grana furent perçus par les autorités comme des « étrangers » aussi bien que par leurs coreligionnaires aux côtés desquels ils vécurent dans les mêmes quartiers.

Quoi qu'il en soit, la Hara de Tunis n'était pas un espace hermétiquement fermé. Ses portiques qui se refermaient le soir étaient les mêmes que ceux installés dans plusieurs endroits de la Médina par des familles riches pour se protéger des agressions et des vols la

nuit. Par ailleurs, quelques familles musulmanes habitaient la Hara, et des familles juives s'étaient installées dans des quartiers musulmans de la ville.

Les juifs furent particulièrement actifs dans les échanges entre Tunis, Bizerte, Tripoli, Gabès, Sfax, Mahdia, Sousse, Bône et Béjaïa, ainsi que dans le commerce entre Tunis et les villes italiennes et espagnoles. Ils s'adonnaient notamment au trafic des étoffes, de la soie, du safran, du vin, du sel, du corail, de l'huile... ainsi qu'au commerce de l'or et de l'ivoire en provenance du Sahara et du Soudan occidental.

Contrôlant les douanes, ou *diwan-al-bah'r*, les juifs détenaient en outre une place importante dans l'échange de captifs entre la Tunisie et les villes italiennes, ou tout simplement dans le commerce des esclaves en provenance du Sud. Spécialisés dans le commerce de l'argent, ils furent souvent accusés, comme en 1263, d'en falsifier la teneur. Courtiers, banquiers, prêteurs sur gages, ils étaient aussi forgerons, menuisiers, ciseleurs, tailleurs, teinturiers, bijoutiers, soyers. Maîtrisant l'arabe, il y avait aussi des traducteurs parmi eux auxquels on fit appel, par exemple, pour la traduction du traité signé avec Florence en 1445.

Agriculteurs s'adonnant, selon Ibn Khaldûn, à la culture de la vigne, du tabac, du ver à soie, ils élevaient moutons et vaches pour produire du fromage. Colporteurs, ils n'hésitaient pas à vendre leur vin en cachette aux musulmans dont ils traversaient à dos d'âne les villages. (...) *Dhimmis*, ils continuaient de payer l'impôt de capitation et portaient le signe distinctif humiliant de la *shikla* : une pièce d'étoffe jaune à la tête ou au cou, selon le voyageur flamand Anselme Adorne (1424-1483). Comme le voulait le pacte d'Omar, il leur était interdit de monter à cheval et ils subissaient de lourdes peines s'ils proféraient des propos infamants envers la religion musulmane et le Prophète. Malgré toutes mesures discriminatoires, il n'en reste pas moins – selon ce fin connaisseur de l'histoire des Hafside qu'était Brunschwig – que « la Berbérie orientale ne connut point ces émeutes antijuives et ces “pogroms” qui agitèrent et ensanglantèrent Fès au commencement et à la fin de cette dynastie ».

## Chapitre 2

### Dans la Tunisie moderne

---

Disputée tout au long du 16<sup>e</sup> siècle entre plusieurs puissances méditerranéennes, l'Ifriqiya devient en 1574 une régence de l'Empire ottoman. Gouvernée par un bey, elle jouissait d'une assez large autonomie par rapport à la Sublime Porte. À la longue, le régime deviendra une véritable monarchie héréditaire entre les mains d'une élite politico-militaire qui n'est plus que partiellement turque : de moins en moins dépendants de la course maritime pour leurs survie économique, les beys husaynides tunisiens se rabattront sur le commerce avec les puissances européennes, et notamment avec la France, pour se doter d'une assise économiquement viable.

Ce commerce a fait la richesse de plusieurs familles judéo-livournaises et judéo-tunisiennes qui ont profité par ailleurs de la politique des beys d'affermir divers monopoles, comme celui du commerce des peaux et des cuirs, les douaniers ou encore les taxes sur la pêche. (...) En tout état de cause, c'est dans cette classe infime de riches qu'ont toujours été recrutés les principaux notables communautaires, ainsi que les courtisans, appelés occasionnellement à servir de médiateurs entre leurs pays respectifs et l'Europe. Les beys ont

eu également recours aux juifs pour gérer leurs finances. Les préposés à cette fonction sont désignés automatiquement à la tête de la communauté.

Portant le titre de *Qa'id*, la tâche essentielle de ces dirigeants est de prélever la *jizya* et les différents impôts pesant sur tous les juifs ; grâce à l'influence considérable que lui confère sa grande proximité du pouvoir, le *Qa'id* tunisois s'est transformé au cours du 18<sup>e</sup> siècle en une sorte d'autocrate communautaire, nommant directement les rabbins, les notaires et les autres préposés au culte. (...) Affublé de divers titres honorifiques et ayant à son service une petite force de police, il est habilité à juger en personne ses coreligionnaires, pouvant ordonner la bastonnade ou l'emprisonnement que les autorités musulmanes de la ville sont tenues d'exécuter.

Ces fortunes parfois brillantes ne devraient pas cacher un fait essentiel, commun à toutes les communautés juives du sud de la Méditerranée – celui de l'extrême précarité générale de la population (juive et non juive) qui, pour sa subsistance, pratique une gamme impressionnante de métiers et de fonctions.

Sans vouloir en diminuer la gravité, il semble cependant que, vivant dans un pays relativement stable et bien tenu par un pouvoir central efficace, les juifs tunisiens n'ont pas fait les frais des excès dont ont été victimes, à la même époque, leurs coreligionnaires d'Algérie ou du Maroc qui ont eu à affronter des situations historiques autrement plus compliquées.

Au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, leur nombre ne devait pas dépasser, à l'époque, plus de 15 000 personnes, dispersées à peu près dans les mêmes localités qu'à l'époque hafside. Concentrés principalement à Tunis et à Djerba, les juifs sont assez nombreux dans les villes côtières de Sousse et Sfax, beaucoup moins à Monastir, Mahdla, Kelibia et Bizerte, ou encore à Nefta, Tozeur, Zaghuan et Testour. Une communauté essentiellement urbaine intégrée à la population musulmane, à l'exception de Tunis et de Djerba où les juifs occupent des quartiers à part.

Au 19<sup>e</sup> siècle, les conséquences de la pénétration européenne ont fortement affecté l'économie et la société tunisiennes : divers métiers artisanaux ont périclité, à l'exemple de la production de chéchias. Tirant leur richesse de l'artisanat et du commerce traditionnel, de nombreuses fortunes musulmanes se sont effondrées. En ont profité rentiers et établissements bancaires européens, mais surtout l'élite juive. C'est la revanche de « la Hara sur la Médina », écrit à ce sujet l'historien Mohamed El Aziz ben Achour. Une réussite qui fut celle d'une petite couche seulement de juifs twansa ou tunisiens de souche, l'écrasante majorité de la population juive étant constituée d'artisans, de petits commerçants et de colporteurs qui vivaient comme par le passé dans des conditions précaires.

D'abord intégrés à leurs coreligionnaires autochtones, les Grana finirent à la longue par se séparer d'eux pour se doter, à partir de 1741, de leurs propres institutions communautaires, synagogues, cimetières, abattoirs. Quant à leur statut politique, conformément au traité signé entre la régence de Tunis et la Toscane en 1822, ils furent d'abord considérés « comme sujets du pays, sans exception d'aucune sorte et soumis aux mêmes droits que paient ou paieront les indigènes ». Ce traité est abrogé en 1846 et les Livournais retrouvent leur nationalité toscane, puis italienne, après l'unification de la péninsule en 1861.

Ce fut le début d'un nouveau courant migratoire en provenance de toute l'Italie, non seulement de Livourne, mais aussi de Gênes et de Pise notamment. Des médecins, pharmaciens, imprimeurs et hommes d'affaires qui, aussitôt arrivés, créent de nombreuses caritatives et associations appelées à jouer un rôle de premier plan dans l'italianisation de la régence, face à la France qui depuis la conquête de l'Algérie en 1830 commençait à s'intéresser de plus près aux affaires tunisiennes.

Grâce à l'achat des titres de la dette publique et au contrôle presque total du commerce entre Tunis, Livourne et Marseille, ainsi qu'avec Malte, Istanbul et Smyrne, les Grana ont connu une ascension fulgurante durant le 19<sup>e</sup> siècle. Introduisant de nouvelles techniques comptables, commerciales et financières comme les lettres de change, les ventes à terme, les contrats d'assurances, ils ont beaucoup contribué à la modernisation de la société tunisienne, aussi bien juive que musulmane.

Par ailleurs, la pénétration européenne n'a pas laissé intacts les Twansa qui, à l'exemple des Grana, ont connu une ascension remarquable, accompagnée par l'adoption d'un style de vie occidental et une plus grande présence dans les affaires publiques de la régence. Leurs hommes d'affaires n'avaient rien à envier aux Grana et, selon Ibn Abi Dhiyâf, « la plupart des riches du pays sont des juifs comme les fils d'Attal et les Nattaf » auxquels on pourrait ajouter les Boccara et les Sebag.

Déjà en 1742 les juifs ont vu leur quartier mis à sac lors de la guerre civile entre les partisans de Hussein Ben Ali et Ali Pacha. Quatre ans plus tard, leurs biens sont à nouveau pillés, comme cela est rapporté par le chroniqueur Seghir ben Youssef : « Les turcs des deux *Ujaq* s'étaient réunis pour piller. Ils se dispersèrent dans les deux faubourgs et dans la Médina, entrant dans les maisons des gens riches pour les mettre à sac... Les Turcs traitèrent comme des captifs de guerre les juifs à qui ils enlevèrent leurs femmes et leurs enfants. » Les tensions entre juifs et musulmans n'ont pas baissé d'intensité au 19<sup>e</sup> siècle si l'on se fie aux rapports policiers et judiciaires de la *dhabtia*. Elles étaient particulièrement vives dans les années de crise économique quand, à la suite de l'augmentation des impôts, les couches populaires ont dû s'endetter auprès des commerçants appartenant à toutes les religions.

(Les) réformes avaient atteint leur point d'orgue avec la promulgation par Mohamed Bey, le 9 septembre 1857, du pacte fondamental ou '*Ahd al-Aman*. Prenant pour modèle le *Hatt-i Humayun* ottoman, le texte tunisien qui garantit l'égalité des droits entre tous les sujets tunisiens, sans distinction de religion, proclame la liberté de culte pour tous et lève pour les juifs l'obligation de porter des signes vestimentaires distinctifs. Il annonce également la création de tribunaux mixtes où les non-musulmans seront représentés, ainsi que l'abolition de tous les impôts spéciaux – parmi lesquels l'impôt de capitation ou *jizya* incombant aux non-musulmans -, la suppression des monopoles et, enfin, l'octroi aux étrangers du droit d'accéder à la propriété et d'exercer tous les métiers.

Préparée par les réformes d'Ahmad bey, la publication du '*Ahd al-Aman* a été précipitée par un incident relativement mineur qui a dégénéré en une brève empoignade diplomatique-militaire entre la régence et les puissances. Il s'agit de l'affaire Batto Sfez, du nom d'un charretier juif qui, en juin 1857, a été condamné à mort puis exécuté dans les vingt-quatre heures pour avoir blasphémé la religion du Prophète. Son exécution – en dépit de toutes les démarches effectuées en sa faveur auprès du bey par les notables juifs et par les représentants consulaires en poste à Tunis – a été suivie par une série de violences contre les juifs qui ont dû se barricader dans leur quartier tandis que leurs dirigeants ameutaient les

consuls européens installés dans la régence. Tirant avantage pour accroître leur pression, la France et l'Angleterre exigèrent du bey d'appliquer les mêmes textes concernant les non-musulmans que ceux adoptés à Istanbul, tandis que Napoléon III ordonnait ) son escadre de Méditerranée de croiser devant Tunis.

Suivant le scénario déjà connu par l'Égypte, le bey et son puissant chef du gouvernement feront appel aux banques européennes qui offriront à la Tunisie des emprunts garantis sur les recettes de l'État. Comme on pouvait s'y attendre, excédée par les abus de l'influence européenne autant que par la hausse des prix et des impôts, la population va se révolter en 1864 : dirigée par 'Ali b. Ghedahem, l'insurrection a donné lieu aux pires exactions contre les juifs du Sahel, à Sfax, Gabès et Djerba notamment, où la Hara fut saccagée à deux reprises. La rébellion a certes été écrasée assez rapidement, mais la situation économique du pays empira à la suite de la série de calamités naturelles (épidémies, sécheresse) qui frappèrent en 1867 la Tunisie comme le reste des pays du Maghreb. Incapable de rembourser ses dettes à l'étranger, le sort de la Tunisie dépendait désormais du bon vouloir des États européens : le 5 juillet 1869, une commission financière internationale comprenant des représentants français, italiens et anglais est instituée pour contrôler les dépenses et les recettes du pays ; elle est présidée néanmoins par un dignitaire du régime, le général Khayreddine, connu pour ses idées réformistes et qui, en sa qualité de Premier ministre, entre 1873 et 1877, voulut préserver l'autonomie de la Tunisie en renforçant ses liens avec l'Empire turc, d'une part, et en pratiquant une politique d'équilibre entre la France, l'Italie et l'Angleterre, d'autre part.

Ibn Abi Dhiyâf et Khayreddine (...) ont sans doute le mieux synthétisé la « pensée réformiste ». Ils ont été en tout cas les plus explicites dans l'identification de la tyrannie et du pouvoir absolu comme sources d'anarchie et de fracture entre l'État et la société, dénonçant sans détour la propension des princes à gouverner les hommes selon le « bon plaisir » (*al-hawa*). (...) Khayreddine, dont la complicité avec l'auteur du *Ithâf* était sans faille, abonde dans le même sens : le plus important des devoirs qui incombent aux princes de l'islam et à leurs vizirs, ainsi qu'aux savants de la charia, est de s'unir pour élaborer des institutions fondées sur la justice, la consultation, à même d'éduquer les sujets (*al-raiyya*), d'améliorer leur sort et de développer l'amour de la patrie chez eux. (...) Khayreddine, ses disciples et la pléiade d'intellectuels (le mot n'est pas si anachronique) parmi ses contemporains plaident pour la complémentarité entre cette *siyâsa char'iyya* et la *siyâsa 'aqliyya* (littéralement, politique de la raison), une sorte de syncrétisme entre al-Mawardi et Jean-Jacques Rousseau, Ibn Khaldûn et Montesquieu.

À chaque fois qu'il raconte un abus, une plainte ou incident, Ibn Dhiyâf cite à profusion des *hadiths* où il est toujours question de protection des juifs. « La religion de Dieu confiée au prophète, aux imams et à tous les musulmans impose de prendre soin de la *dhimma* (...) et d'observer la justice de Dieu et de ses commandements dans le traitement des gens de la *dhimma* partout sur terre et dans tous les pays de manière égale avec les musulmans. » (...) Au-delà des commis de l'État, Ibn Abi Dhiyâf fait l'éloge du rôle de certaines familles juives dans l'économie de la régence : les Attal, les Nataf... (...) À ce propos, Ibn Abi Dhiyâf ne cache pas son admiration pour son ami Nissîm Samama qu'il décrit comme un grand serviteur de l'État. Après la fuite de Nissîm accusé de prévarication, il prend sa défense en termes dithyrambiques : « Il fait partie de ceux dont Dieu a dit : “ Il y a parmi les gens du Livre à qui tu confies un quintal (de biens), ils te le rendent”. »



On peut discuter sans fin sur les sources d'inspiration des textes « révolutionnaires » de ce milieu de siècle, le Pacte fondamental de 1857 et la Constitution de 1861. (...) Un fait demeure : ces textes ouvrent un cours juridique nouveau dans la vie du pays, bien qu'ils n'aient pas eu le temps d'entrer réellement en vigueur puisque la Constitution de 1861 est suspendue après la révolte de 1864. Mais enfouie dans la mémoire politique des institutions, la révolution juridique fera son chemin en sous-sol jusqu'à l'indépendance. Pour ce qui est des juifs, ils sont désormais tributaires du pacte fondamental de 1857 annonçant l'abolition du statut de *dhimmi*.

La réorganisation de la justice demandée aussi bien par l'élite juive que par les puissances occidentales aura été l'occasion de grandes avancées sur la voie de l'égalité, mais elle a suscité également de grandes polémiques au sein du camp réformateur. Elle donna naissance néanmoins à une hiérarchie nouvelles des instances juridiques : (...) – les tribunaux à caractère pénal et prud'homal (*majliss al-jinayat wal-ahkam al-Urfiya*), regroupant des *'ulama*, des *fuqaha*, des représentants politiques du Makhzen et des notables dont des représentants de la communauté juive. (...) Ishak Samama fut ainsi nommé assesseur juif au tribunal de la capitale ; Josué Samama celui de Sousse, Mardochee Sabag à Sfax, Haï Haddad à Gabès, Jacob Haddad à Djerba et Torio Fitoussi, puis Ishak Sitruk, à Bizerte ; - une cour d'appel, dite « tribunal d'enquête » (*majliss tahqîq*), qui traite des recours en matières pénales, prud'homales et commerciales. Elle est composée de sept *fuqaha* et d'un représentant de la communauté juive (Jacques Lumbroso en l'occurrence) : - la fonction de cassation est dévolue au Grand Conseil qui est par ailleurs un conseil législatif chargé d'élaborer les lois. (...) Curieusement, cette dernière instance ne compte pas de membres juifs. Ce qui provoqua le courroux d'Ibn Abi Dhiyâf qui s'en offusqua dans une adresse célèbre lancée à ses pairs grands conseillers.

Les réformes constitutionnelles ont été accueillies dans une certaine euphorie dans les milieux juifs et le Pacte fondamental y a même été considéré comme un acte d'émancipation. L'abolition de Sokhra (ou corvée) et la substitution de la *majba* à la *jizya* annoncent l'égalité face à l'impôt. L'habillement distinctif est également supprimé, ainsi que le signe vestimentaire distinctif : la chéchia rouge remplace rapidement le couvre-chef sombre traditionnel (décret beylical de Mohamed Bey du 14 septembre 1858).

Sujets toscans, les consuls veillaient au respect de ce « contrat » qui distinguait les juifs livournais de leurs coreligionnaires twansa. Une distinction à la fois culturelle et sociale : les riches Grana ne voulaient pas être confondus avec la plèbe juive de souche tunisienne. D'ailleurs, les « juifs de cour », de toutes ascendances, étaient également exemptés de marques vestimentaires distinctives. Preuve s'il en est de l'enthousiasme suscité par ses différentes clauses, le Pacte fondamental est traduit en hébreu dès 1862. Signe des temps, il s'agit du premier texte non religieux traduit dans cette langue en Tunisie. (...) La Constitution a également été saluée par Adolphe Crémieux, alors président de l'Alliance israélite universelle.

Ces éloges n'empêchaient pas les élites juives de lorgner du côté de la France et de recourir plus souvent qu'à leur tour aux interventions des consuls européens. Khayreddine, soucieux de la souveraineté tunisienne, jugeait assez sévèrement cette attitude contradictoire : à la fois sympathisante et déloyale vis-à-vis de l'État tunisien.

Sous le protectorat français (1881-1956)

En 1881, la France impose son protectorat à la Tunisie. Une conquête préparée pendant plus d'un quart de siècle et accélérée par la faillite de l'État beylical, la politique inconsidérée du pouvoir, le pillage des finances et le recours à des emprunts internationaux ruineux ayant permis à la France, l'Italie et l'Angleterre d'établir leur contrôle financier sur la régence. Les importantes réformes du Premier ministre Khayreddine pour restaurer l'administration et l'économie du pays n'avaient pu freiner les convoitises européennes qui se déchaînèrent à partir de 1878. Ce qui amena la France, de concert avec l'Angleterre, à intervenir militairement pour écarter l'Italie et signer le traité du Bardo du 12 mai 1881 instaurant le protectorat français sur la régence. Une réalité nouvelle qui bouleverse le devenir de la communauté juive tunisienne, ballottée, désormais entre trois identités : juive, tunisienne et française.

Le regard porté par les juifs sur le protectorat est totalement différent de celui des Tunisiens musulmans qui, avant de se soumettre à la France, ont opposé une résistance multiforme à l'occupation. Quelques juifs se sont certes joints à eux, mais la communauté dans son ensemble a bel et bien accueilli favorablement la colonisation, voyant dans la France le pays qui, le premier en Europe, a émancipé ses juifs en 1791, leur a accordé la citoyenneté et l'égalité devant la loi leur permettant d'accéder à toutes les carrières.

Le slogan lancé par Adolphe Willette, en 1889, « La République sans les juifs » sera (...) le cri de ralliement de la droite antisémite tunisienne jusqu'à l'époque de Vichy parmi les « prépondérants », comme l'on appellera plus tard les milieux coloniaux français de Tunisie. Et c'est dans ce climat qu'éclatent, en novembre 1898, les premiers incidents antijuifs provoqués par les élèves français de l'École coloniale d'agriculture lors de la représentation de *L'Assommoir* de Zola à Tunis. Une atmosphère chargée également de relents antisémites en provenance de l'Algérie voisine qui va finir par affecter les relations entre juifs et musulmans, déjà tendues par la controverse autour de la réforme judiciaire et du statut des juifs face à la justice tunisienne.

Forcée et exagérée, la critique juive de la justice tunisienne avait en fait pour seul but de soustraire les juifs aux tribunaux musulmans au profit des tribunaux français. Une revendication déclarée recevable par la Conférence consultative en 1909 qui demanda le rattachement des juifs à la juridiction tunisienne. (...) derrière cette revendication à caractère juridique et institutionnel s'en cachait une autre, plus politique : l'obtention par les juifs du droit à la naturalisation française qui les détacherait complètement de leurs voisins musulmans. Une revendication à peine voilée qui n'a pas laissé indifférents les musulmans.

Au cours de la Grande Guerre, les relations entre les juifs et leurs voisins musulmans se détériorent gravement, à un point jamais atteint depuis les incidents survenus à la Hara de Tunis en mars 1898 : plus de 70 agressions entre octobre 1916 et août 1917 dans la capitale, ainsi que dans tous les centres urbains du pays. Les plus graves interviennent dans la nuit du 19 au 20 août 1917 à Tunis, dans la Hara, ainsi que dans les quartiers et les rues de Bab Carthagène, Bab Djedid, rue El Jazira, rue El Hafsia où des dizaines de boutiques juives sont attaquées et saccagées par des tirailleurs avec la participation de civils musulmans. Le mouvement se répand ensuite dans toutes les villes, notamment à Sousse, Bizerte, Béja, Bani Khaled, Kairouan, Menzel Bouzelfa, Gabès et surtout à Sfax, dans le faubourg de Moulinville, où les attaques antijuives ont été les plus violentes.

Sans pour autant minimiser le rôle du journal antisémite *La Lanterne* et ses incitations à la haine, il ne fait aucun doute que la police et l'armée ont une large part de responsabilité dans cette explosion de violence. Se renvoyant la balle, la police accuse ainsi l'armée de n'avoir pas dépêché sur les lieux les patrouilles réclamées. Ce que le commandant de la garnison, le lieutenant-colonel Choulet, reconnaît en partie tout en faisant valoir que c'était à la police qu'il incombait de prévenir à temps les débordements.

Le plus grave déclencheur étant la nette dégradation des relations entre juifs et musulmans survenue pendant la guerre, les musulmans accusant les juifs de s'être indûment enrichis à la faveur de ce conflit mondial, alors qu'eux-mêmes, au contraire des juifs exemptés du service militaire, avaient payé un lourd tribut de sang aux côtés de l'armée française. La régence a en effet mis au service de la France 80 000 soldats et 30 000 travailleurs. À la fin de la guerre, parmi les soldats tunisiens on estime les pertes à 10 000 tués ou disparus et plus de 800 mutilés. Soit à 45 000 morts et blessés, selon les nationalistes du Destour. Chiffres sans rapport aucun avec les quelques dizaines de juifs tunisois engagés volontaires : 99 engagés en 1914, 35 en 1915, 25 en 1916, 6 en 1917 et 2 en 1918.

En réalité, l'exemption des juifs du service militaire était conforme à la tradition militaire tunisienne maintenue sous le protectorat. Outre les juifs, en bénéficient les Tunisois, les soutiens de famille, les étudiants de la Zitouna et les titulaires du certificat d'études primaires. Les enfants des familles riches pouvaient se faire remplacer par un rachat. Par ailleurs, la Grande Guerre n'a pas permis l'enrichissement des juifs seulement, mais aussi des musulmans dont la condition matérielle s'est beaucoup améliorée entre 1914 et 1920, tant dans le domaine agricole que sur le plan commercial et artisanal : négociants juifs et musulmans ont en effet profité de l'effondrement de la production industrielle et du commerce en France, et du recours par la métropole à ses colonies et ses protectorats pour satisfaire ses besoins en produits de toutes sortes. (...) Quoi qu'il en soit, l'armistice du 11 novembre 1918 n'a pas mis fin aux accrochages entre juifs et musulmans.

Conduits par un colon du nom de Touza de Magny, des militaires, des lycéens et une centaine de musulmans prennent à partie les juifs encore attablés à la terrasse du café du casino. D'autres manifestations antijuives ont lieu au même moment dans différentes parties de la ville. Y ont pris part quelque 300 élèves du lycée Carnot et de l'École professionnelle Émile-Loubet, ainsi que des militaires en permission pendant que, dans la ville arabe, d'autres soldats et des civils musulmans s'attaquaient aux magasins juifs des souks de la rue de l'Église. (...) À la demande du président du Conseil Georges Clémenceau, un fonds de secours a été constitué pour indemniser les victimes.

Quoi qu'il en soit, les événements des années 1917 et 1918 ont mis à nu les contradictions et les ambiguïtés de la politique française. Ce qui a amené beaucoup de juifs à reconsidérer leur allégeance automatique à la France : certains vont se tourner vers le mouvement sioniste ; d'autres, moins nombreux, vers le communisme ou le socialisme, et plus rarement encore vers le « mouvement national » tunisien dont l'un des chefs de file les plus réputés, Mohamed Bach Hamba, prenait dès 1915 nettement la défense des Israélites tunisiens lors du congrès de la troisième conférence des nationalités.

Mohamed Bach Hamba ne craint pas par ailleurs de récuser les accusations portées contre les juifs par les autorités coloniales, aussi bien que celles proférées par ses compatriotes musulmans. (...) estimant que l'animosité existante entre juifs et musulmans a été utilisée par le pouvoir colonial, Bach Hamba estimait que le meilleur moyen de déjouer les

plans cyniques de l'administration passait par l'entente entre musulmans et juifs et le respect des droits de la minorité juive. Un point de vue soutenu par le journal *As-Sawâb* qui, de son côté, a invité la presse arabe à défendre les juifs et à faire campagne pour le rapprochement judéo-musulman.

Cette attitude n'a pas laissé indifférente la communauté juive. Et notamment le Comité de défense qui n'a manqué aucune occasion de rendre hommage aux « notabilités musulmanes (qui) ont fait les plus louables efforts pour ramener l'ordre et la tranquillité », notant au passage que si les pertes humaines et matérielles n'ont pas été plus élevées, c'était grâce à leur « énergique intervention ». Dès lors, on va assister à l'ouverture des rangs du Destour aux juifs qui, à l'exemple d'Elie Zerah, front partie de la délégation du parti venue en janvier 1921 présenter les revendications tunisiennes au résident général Lucien saint. Deux autres notables juifs, Albert Bessis et Me Uzan, occuperont des postes importants à la tête du parti à l'issue de son troisième congrès en mai 1921. Comme il était prévisible, ce rapprochement judéo-musulman ne sera pas du goût de la presse française du protectorat, à l'exemple de *La Tunisie française* qui, dans un article intitulé « Menées anti-françaises et alliance judéo-musulmane », s'est inquiétée de ce rapprochement qui s'est d'ailleurs concrétisé par le projet de création d'une banque judéo-musulmane et surtout par la constitution, en 1920, de l'Union judéo-musulmane.

L'organisation s'est dotée d'un hebdomadaire, *La Tunisie nouvelle*, géré par Alfred Nahum dont le programme explicite était de renforcer l'union des musulmans et des Israélites et de travailler au triomphe des principes républicains. Cependant, la publication eut une vie courte (13 numéros en tout jusqu'au 6 mars 1921) : de graves difficultés financières, ajoutées à l'hostilité des autorités coloniales et de la presse juive, ainsi que la non-adhésion de l'élite musulmane, ont eu raison de ce journal qui, du fait de l'opposition des musulmans, s'est interdit d'aborder des questions telles que la laïcité et l'égalité absolue entre juifs et musulmans, ou encore la nomination de candidats juifs aux fonctions de juges dans le cadre de l'administration beylicale.

C'est d'ailleurs sur la question de la naturalisation que le fossé entre juifs et musulmans va être le plus profond, après que les autorités françaises eurent décidé d'élargir entre 1921 et 1923, sous certaines conditions, la nationalité française, dans le but de contrecarrer l'influence italienne dans l'ancienne régence. Une naturalisation individuelle et non pas collective, comme ce fut le cas pour les juifs d'Algérie conformément au décret Crémieux de 1870. Les autorités françaises voulaient ménager le bey en évitant de soustraire à son autorité une partie de ses sujets.

Attardons-nous sur les changements survenus au sein de la communauté juive depuis le protectorat. La colonisation et la modernisation ont affecté en profondeur la communauté juive. En l'absence de statistiques officielles, on évalue entre 25 000 et 30 000 personnes le nombre de juifs vivant en Tunisie en 1860. Après une légère régression à la suite des épidémies de choléra de 1867-1869 et 1881, la population juive connaît un accroissement soutenu au cours des années de protectorat, surtout à Tunis où vit depuis toujours la majorité des juifs du pays. Constituant de 2,4 à 3% de la population totale, la population juive se caractérise par son caractère urbain dominant qui s'est fortement accéléré durant la période coloniale : 70 à 80% de l'ensemble de la population juive. À partir de 1956, le nombre de juifs habitant la Tunisie décroît fortement : 55 000 en 1961, 35 000 en 1964, 25 000 en 1967. Aujourd'hui, la Tunisie ne compte pas plus de 2 000 juifs vivant à Tunis et à Djerba.

Sur le plan social, la modernisation coloniale a accéléré la mutation et la recomposition communautaire déjà amorcée au milieu du 19<sup>e</sup> siècle et a approfondi les clivages, entre une petite élite, riche et cultivée, et une majorité pauvre et marginalisée. Formée d'intellectuels, de médecins, d'avocats et de journalistes, la nouvelle élite est issue des écoles de l'Alliance israélite universelle qui a ouvert des établissements dans toutes les grandes villes littorales. Le premier, celui de la rue Malta Essaghira, a été inauguré en 1878, suivi d'une école de filles en 1882. L'année suivante, une troisième est ouverte à Sousse, puis une autre en 1905 à Sfax. (...) À la veille de la Première Guerre mondiale, 3 000 élèves étaient scolarisés dans les écoles de l'Alliance. Ce fut l'âge d'or de cette institution et l'aboutissement de l'action de son directeur David Cazès, de 1878 à 1893.

Ces mutations ont modifié profondément la manière d'être et de penser des juifs et c'est ainsi que tout un pan de la communauté délaisse l'instruction traditionnelle et abandonne le cercle étroit des anciens métiers pour embrasser de nouvelles professions engendrées par l'économie coloniale... Parallèlement à ces transformations, les juifs sont nombreux à s'éloigner de la Hara et du Souk pour se rapprocher de la ville européenne, à cesser d'utiliser la langue arabe au profit du français et à pratiquer de moins en moins leur religion. À côté de cette couche sociale qui a changé aussi bien ses habitudes vestimentaires que ses goûts culinaires, il restait la grande masse des pauvres et des exclus dépeints par Vehel, Danon et Ryvel dans leurs romans qui traitent longuement du sort peu enviable des colporteurs, des petits artisans, des mendiants et des marginaux juifs que les caisses de secours et diverses autres œuvres de bienfaisance tentent tant bien que mal de sortir de leur misère.

Créée dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour subvenir aux besoins des classes populaires face à la défaillance de l'État colonial, la plus importante de ces caisses de secours et de bienfaisance est celle de Tunis qui finira par se transformer en Conseil de la communauté israélite de Tunisie le 30 août 1921. Composée d'une assemblée élue de 60 délégués (45 Twansa et 15 Grana) et d'un comité exécutif d'une douzaine de personnes (9 Twansa et 3 Grana), elle avait la charge des questions de bienfaisance et des affaires religieuses. (...) Tête de liste sioniste, Eugène Bessis en a été le premier président en 1921. Il sera réélu en 1926, cette fois en tant que chef de file de la liste libérale de l'Union et de la réconciliation, puis en 1930 à la tête de la liste conservatrice de l'Union sacrée. Les élections de 1934 consacrent la victoire de la liste réformatrice d'Elie Nataf, tandis que celles de 1937 voient, de nouveau, la victoire de la liste sioniste conduite par Félix Samama. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la liste d'Union d'Elie Nataf reprend à nouveau la direction des affaires communautaires. Charles Haddad a été le dernier président du Conseil de la communauté de 1951 à 1958.

Reflétant les principales lignes de clivage au sein de la communauté, les journaux *La Justice* et *L'Égalité* se partageaient l'opinion juive, les assimilationnistes autour du premier et les conservateurs autour du second, l'un et l'autre finissant par être éclipsés par les journaux sionistes, à la veille, et surtout au lendemain, de la Seconde Guerre mondiale. Fondé en 1909 par Mardochee Smadja, autodidacte qui a su s'entourer de jeunes diplômés des universités françaises, *La Justice* luttait pour l'émancipation politique et juridique des juifs tunisiens et leur droit à la naturalisation française. Exprimant à chaque occasion son attachement à la France républicaine, ce journal n'était guère apprécié des nationalistes tunisiens, pas plus que des sionistes qui considéraient la campagne pour la naturalisation française comme un bradage de l'identité juive. Quant à *L'Égalité*, fondé vers 1912 par Joseph Cohen-Ganouna, il mettait davantage l'accent sur des questions identitaires tout en faisant valoir que la modernité

n'était en rien incompatible avec le judaïsme et les traditions juives, pas plus que l'apprentissage de l'hébreu avec celui du français.

Outre ces clivages entre traditionnalistes, assimilationnistes et sionistes, la communauté compte également beaucoup de socialistes et de communistes. Parmi les premiers, citons Elie Cohen-Hadria, Albert Cattan et Serge Moati qui s'illustrent au sein de la fédération socialiste et à ce titre nouent des rapports parfois chaleureux avec les dirigeants nationalistes musulmans. Chez les communistes, Maurice Nizard, Georges Adda, Jacques Bellaïche sont les plus connus, notamment par leurs prises de position dans *L'Avenir social*, l'organe du parti en faveur du mouvement de libération nationale tunisienne. Ce qui leur a valu de nombreux séjours en prison au milieu des années 1930 et au début des années 1950. D'autres personnalités juives ont participé activement à la lutte syndicale et c'est ainsi que sur les 497 cadres de la centrale syndicale tunisienne, appelée à prendre le nom de l'Union syndicale des travailleurs de Tunisie (USTT), en 1946, une cinquantaine sont juifs, actifs dans les syndicats du commerce, des banques, de l'enseignement et des clercs d'avocats, parmi lesquels Jacques Bellaïche, Roger Bismuth, Michel-Ange Haik et Robert Meimoun.

À l'opposé du mouvement libéral, les autorités rabbiniques et traditionnalistes ont réclamé quant à eux l'application pure et simple des lois mosaïques, accusant leurs adversaires de « juifs honteux » et de « renégats ». Leur chef de file, Joseph Cohen-Ganouna, *alias* Sir Eliachar, a dénoncé plus d'une fois, dans les pages de *L'Égalité*, « l'immense levée de boucliers contre les croyances, les usages religieux et le fondement de la famille » des amis de *La Justice*. N'en restant pas là, les traditionnalistes ont fait barrage au cours des années suivantes contre toute tentative de modifier le statut personnel des juifs tunisiens, y voyant une atteinte grave à leurs convictions religieuses.

En fait, derrière ce débat, c'est toute la question du rapport de la religion et de la modernité qui a été soulevée, les traditionnalistes craignant que la modernisation n'entraîne une déconfectionnalisation de la vie juive. Surtout que, dans la foulée de leurs revendications sur le statut personnel, les libéraux ont demandé la suppression des tribunaux rabbiniques. Une idée agitée dès 1909 par Elie Fitoussi devant la Conférence consultative : « Le but que les juifs poursuivaient étant d'échapper à toutes les justices confessionnelles, qu'elles soient musulmanes ou rabbiniques, les juges de leur propre religion n'offrent en effet aux Israélites pas plus de garanties que leurs collègues musulmans parce qu'ils ignorent le droit moderne. » Il propose donc d'instaurer une justice laïque en milieu laïc : « Seule la juridiction française est qualifiée pour atteindre ce but », explique-t-il. L'idée est reprise aussitôt par Mardocheé Smaja pour lequel également « la suppression du tribunal rabbinique s'impose », les justiciables juifs ne désirant, à ses dires, que la justice française.

Autre question qui a fait couler beaucoup d'encre au début du siècle : l'avenir des écoles de l'Alliance, devenue la bête noire des amis de *La Justice* qui demandèrent leur fermeture et la scolarisation de tous les enfants juifs dans les écoles publiques. L'Alliance a certes rendu de grands services, mais elle a atteint ses limites et par conséquent elle n'a plus de raison d'être en Tunisie, d'autant que c'est à l'État qu'incombe l'instruction et que les écoles à caractère confessionnel constituent une lourde charge pour la communauté. (...) La menace fut levée et le comité central de l'Alliance à Paris s'en félicita, estimant que la « population juive n'est pas mûre pour l'école laïque ».

Au même moment, l'Alliance affrontait un rival autrement plus coriace : le mouvement sioniste et son journal *Le Réveil juif* qui accusait l'Alliance et ses écoles de déjudaïser les élèves. (...) C'est que, comme l'explique si bien Aron Rodrigue : D'un point de vue idéologique, le monde des sionistes et le monde de l'Alliance étaient diamétralement opposés. L'Alliance défendait ardemment l'importance de l'émancipation des juifs et avait pour vocation principale de les aider à devenir des citoyens à part entière dans les différents pays dans lesquels ils vivaient. (...) Pour les sionistes, par contre, l'émancipation était une pure utopie et l'antisémitisme indéracinable. À leurs yeux, l'assimilation ne pouvait qu'entraîner la disparition du peuple juif en tant qu'entité distincte. La solution aux problèmes consistait en la création d'un État juif.

Les années 1930 marquent un moment de basculement de la société tunisienne. Touchée en profondeur par les retombées de la crise de 1929, elle donne naissance à de nouvelles catégories sociales et paupérise une bonne partie de la population urbaine et rurale du pays, préparant ainsi la voie à la montée du mouvement syndical et du mouvement national tunisiens, comme l'ont bien expliqué dans leurs travaux André Nouschi et Claude Liauzu.

Habib procédait à la refondation du mouvement national tunisien autour du Néo-Destour qui recourut au registre identitaire et religieux pour rallier la population à la cause nationale. Parmi les premières manifestations qui ont le plus marqué les esprits, la protestation contre l'inhumation dans les cimetières musulmans des naturalisés, assimilés à des apostats. Un discours et une manifestation à caractère nationaliste et religieux excluant les juifs à un moment où les événements de Palestine éloignaient inexorablement ces derniers de leurs voisins musulmans et donnaient lieu à des accrochages de plus en plus fréquents entre militants nationalistes et militants sionistes.

En vérité, le sionisme tunisien remonte aux débuts de la colonisation, mais c'est au cours des années 1930 qu'il a connu une grande expansion. Timide à son commencement, il s'est présenté comme une alternative à l'assimilation et a gagné en puissance jusqu'à la veille de la Grande Guerre avec la légalisation en 1911 de sa première loge, Agoudat Sion, fondée par Alfred Valensi. Diversifiant ses activités au cours des années 1920, le mouvement a multiplié publications de vulgarisation et conférences de propagande à travers la presse, dans les lieux de culte et par-dessus tout au sein des organisations de jeunesse, parmi lesquelles le Hashomer Hatsa'ir socialiste, à gauche, et le Betar révisionniste, à droite. par ailleurs, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les sionistes tunisiens parlaient peu de retour vers la Terre promise, leur discours portant davantage sur les réalisations du « Foyer national juif » érigé en Palestine aux termes de la déclaration Balfour, ou sur des questions locales, la situation précaire des habitants des Hara, l'enseignement de l'hébreu et divers autres sujets qui préoccupaient *Le Réveil juif* et *La Gazette d'Israël* autant que les autres organes de la presse juive. Un discours qui va changer de fond en comble et se radicaliser au cours des années 1930 avec la montée du nazisme en Europe, puis la promulgation des lois antisémites de Vichy. Le résultat en a été l'élargissement du fossé entre juifs et musulmans, ces derniers clamant aussi leur solidarité avec leurs frères à partir de la fin des années 1920.

De violentes échauffourées entre juifs et musulmans ont éclaté peu après (1932) à Sfax, à l'Ariana, Moknine, Ksar Hellal, Kairouan, Saktiet Sidi Youssef et dans plusieurs localités dont Gafsa, au début de juillet 1936, où des slogans pro-hitlériens ont été proférés. Des incidents et des récriminations réciproques, ces dernières attisées par les journaux nationalistes et sionistes allant crescendo jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Elles ont été alimentées par la révolte palestinienne des années 1930 et sa répression par

l'armée anglaise qui a suscité un vague mouvement de solidarité en Tunisie, particulièrement parmi les étudiants de la Zitouna : prêches dans les mosquées, quêtes, campagnes de presse, pétitions collectives ont été organisés un peu partout à travers le pays. (...) Autant de manifestations qui ont échauffé les esprits à un point tel qu'on s'attendait au –pire, si ce n'étaient les interventions des dirigeants destouriens invitant leurs troupes à ne pas confondre sionisme et judaïsme. Ainsi en a-t-il été, en premier lieu, su chef du Néo-Destour, Habib Bourguiba. Dans ce contexte, dans le journal *L'Action*, ce dernier a désapprouvé les manifestations prévues pour les 1<sup>er</sup> et 2 janvier 1938.

Autre exemple de fraternisation judéo-musulmane : la célébration du 8<sup>e</sup> centenaire de Maïmonide, en mai 1935, inaugurée à la Khaldûnia en présence de nombreuses personnalités juives et musulmanes. Parallèlement, plusieurs d'amitié judéo-arabe ont vu le jour à travers le pays après les graves événements de Gafsa en 1936, au cours desquels plusieurs magasins juifs ont été saccagés après qu'un manifestant criant « Vive Hitler ! À mort le juif ! » eut été tué par les gendarmes. Des incidents condamnés aussi bien par Tahar Ben Ammar, le vice-président du Grand Conseil, que par Bahri Guiga, membre de l'exécutif du Néo-Destour, qui tous deux ont souligné l'appartenance des juifs à la « grande famille tunisienne ».

La défaite de la France en mai-juin 1940 est perçue par l'opinion musulmane comme l'évènement le plus humiliant de son histoire. Vaincue par les Allemands, elle n'est « plus en mesure de justifier sa présence dans ce pays. Si elle prétend le protéger, sa prétention est naturellement réfutable, car elle n'est pas capable de se protéger elle-même... Le protectorat est mort, noyé dans les eaux de Dunkerque », peut-on lire dans un tract distribué dans plusieurs villes du pays.

Toutes les sources sont unanimes pour souligner, d'un côté, l'espoir nourri par beaucoup de nationalistes de voir dans ce nouveau contexte l'occasion d'accéder à l'indépendance et, de l'autre côté, la sympathie éprouvée par les Tunisiens envers l'Allemagne, sans pour autant adhérer à l'idéologie nazie. C'est que l'hostilité à la France et à sa présence sur le sol tunisien avait été exacerbée par les privations de toutes sortes – chômage, rareté des denrées, hausse des prix – ayant marqué les premiers mois du conflit.

Pendant ce temps, la propagande nazie bat son plein. Animées par l'Irakien Younes Bahr, les émissions en arabe de Radio-Berlin sont écoutées avec engouement par la population. (...) L'antisémitisme virulent de ces émissions n'a eu d'égal que celui de la presse française de droite qui a donné libre cours à son antisémitisme dès l'annonce de l'armistice et la formation du régime de Vichy. En première ligne de ce front antijuif, *La Tunisie catholique*, *La Tunisie française*, *Le Colon français*, *La Dépêche tunisienne*, *Tunis-Soir*, *Le Petit Matin* et surtout *Tunis-journal* qui, dans chacun de ses numéros, dénonçait les francs-maçons et les communistes.

Puis sont venus les deux statuts des juifs promulgués par Vichy le 3 octobre 1940 et le 2 juin 1941, dont les clauses principales ont été reprises sous une forme légèrement modérée par le résident général Esteva et signées par le bey Ahmed Pacha. Dépouillant de leurs droits les 74 256 juifs du pays, ceux-ci sont écartés des fonctions électives, de la fonction publique, soumise désormais à un *numerus clausus*, des entreprises de presse, de radiodiffusion et de cinéma. Sous la pression des antisémites, bon nombre de juifs seront également exclus des professions libérales, juridiques et commerciales, ainsi que des banques et des assurances.



Précipitée par la venue à Tunis du commissaire aux questions juives Xavier Vallat, la politique antisémite mise en place par la Résidence a été contestée par l'Italie qui soupçonnait la France de vouloir porter atteinte à ses intérêts en appliquant ses mesures antijuives aux Israélites italiens.

Quant à l'attitude de la population musulmane, si de manière générale elle est restée impassible aussi bien à la politique antijuive de la Résidence qu'aux messages antisémites de la propagande radiophonique nazie et aux appels contre les juifs adressés à Taalabi en janvier 1943 par le mufti de Jérusalem, al-Hajj Amin al-Husseini, les relations avec les juifs ont connu une nette détérioration entre 1940 et 1941 dans le Nord-Ouest, ainsi qu'à Gabès. (...) À Gabès, c'est à un véritable pogrom contre le quartier juif que se sont livrés, le 19 mai 1941, 200 à 300 émeutiers musulmans armés de pistolets, serpes, pierres et bâtons : des coups de feu ont été tirés en direction de la synagogue et plusieurs maisons et magasins juifs ont été saccagés et pillés. Six juifs y ont perdu la vie et dix-huit autres ont été blessés. la police a procédé ensuite à de nombreuses arrestations : traduits devant la cour martiale, cinq émeutiers ont été condamnés à mort et six autres aux travaux forcés à perpétuité.

La communauté juive a connu des heures particulièrement graves au cours de l'occupation germano-italienne de la Tunisie (9 novembre 1942 – 13 mai 1943). Harcelée et humiliée, ses biens ont été confisqués, ses hommes internés sur ordre des Allemands qui ont imposé de lourdes amendes collectives à ses organes dirigeants, en argent et en or. Victimes de rafles, quelque 5 000 juifs ont été contraints au travail forcé par les forces d'occupation à l'aérodrome de l'Aouina près de Tunis, ainsi qu'à Bizerte, Enfida, Zaghouan, Mateur, Bir Mcherga et Mornaguia. Certains ont été exécutés et quelques autres déportés dans les camps en Europe d'où ils ne sont jamais revenus.

Peu de temps auparavant, le pouvoir beylical a changé de mains avec l'accession au trône de Moncef Bey, connu pour son rôle dans le rapprochement entre le palais et le Destour. (...) Ne manquant aucune occasion d'exprimer sa sympathie à l'égard de la communauté juive, le nouveau bey husseinite a été particulièrement aimable, lors de la cérémonie d'investiture tenue au Bardo le 19 juin 1942, avec les délégués juifs venus lui présenter leurs compliments : « Avancez, mes enfants. Les juifs comme les musulmans sont mes frères. » Une déclaration guère anodine, vu les circonstances.

À n'en pas douter, par ces gestes, Moncef Bey a voulu montrer son désaccord avec la politique antisémite de Vichy. Ce que l'émissaire de Hitler, Otto Rahn, a parfaitement compris. Le bey est resté ferme sur ses positions, malgré tous les moyens de pression exercés sur lui par Rahn qui, comme il le rapporte dans ses Mémoires, savait de source sûre que Moncef avait autorisé les membres de la famille beylicale à cacher dans leurs maisons les juifs menacés d'arrestation. Une information confirmée par Robert Borgel, le fils du chef de la communauté juive, qui affirme que l'entourage du bey a proposé à son père de le cacher dans une demeure de la médina arabe pour lui éviter la déportation, ce dernier préférant rester parmi les siens.

D'autres membres de la famille beylicale, le prince Raouf notamment, mais aussi plusieurs personnalités politiques musulmanes de premier rang, à l'exemple de M'Hamed Chenik, 'Aziz Jellouli, le docteur Materi et Bahri Guiga, ont informé les juifs des rafles en préparation. D'autres comme Ali Sakka ont hébergé des travailleurs juifs à Zaghouan ou plus simplement les ont réquisitionnés pour le service du souverain, dans le but de les sauver des griffes allemandes. En dehors du palais, les communistes ont été parmi les premiers à

dénoncer dans leur journal en langue arabe, *Ettaliaa*, les sévices infligés aux juifs par le régime de Vichy et les mesures antisémites. Enfin, durant les six mois d'occupation allemande, rares ont été les musulmans qui ont voulu se porter acquéreurs des biens juifs aryanisés. Autant de marques de solidarité mises en lumière par l'écrivain américain Robert Satloff qui, dans son enquête sur les « Justes » des pays arabes, a relaté l'exemple de Khaled Abdelwahab qui a protégé, début 1943, une famille juive de Mahdia à laquelle il a offert l'asile pendant six mois dans sa ferme située hors de la ville. Un exemple parmi d'autres sûrement.

## Chapitre 4

### Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

---

Les juifs de Tunisie entrent dans une nouvelle zone de turbulences au lendemain de la guerre, après la résolution des Nations unies du 29 novembre 1947 sur le partage de la Palestine, puis la création de l'État d'Israël en mai 1948. Deux événements majeurs appelés à changer le cours de l'histoire des juifs en Tunisie, suscitant à travers le pays un vaste mouvement de protestation et de boycott du commerce juif, ponctué de grèves, de campagnes de presse et de meetings antisionistes, notamment à la Zitouna et dans plusieurs autres mosquées du pays. Nulle part, cependant, cette mobilisation n'a donné lieu à des heurts, les dirigeants des deux Destour, Salah Ben Youssef en premier, donnant pour consignes à leurs militants d'éviter tout conflit avec la communauté juive.

Ce calme a été observé jusqu'au début des années 1950 quand de graves incidents ont éclaté à la mi-juin 1952 dans le quartier de la Hara où une cinquantaine de musulmans ont lapidé maisons et boutiques juives, faisant un mort du côté juif. Une autre attaque de boutiques juives a eu lieu peu après au souk El Grana. (...) D'autres affrontements ont éclaté au cours des deux années suivantes, dirigeants juifs et musulmans faisant tout leur possible pour atténuer la tension et ne pas laisser la situation dégénérer entre les deux populations. (...) Ainsi, en 1952, Lamine Bey a invité les dirigeants juifs à prendre part aux consultations en cours sur la réforme du protectorat.

Les dirigeants de la communauté feront preuve (d'une) attitude attentiste à l'égard de la déclaration de Carthage du président du Conseil Pierre Mendès France, le 31 juillet 1954, promettant l'autonomie interne à la Tunisie.

On sait que Habib Bourguiba a voulu, dès les années 1920, incorporer des juifs dans son mouvement et les associer à la lutte nationale tunisienne. Il y pensait encore durant son incarcération dans le camp de Rémada, comme il l'expliqua dans une lettre à son fils : « La présence des juifs et des musulmans dans ce camp aux portes du désert, luttant et souffrant côte à côte pour un même idéal national de justice et de liberté, est particulièrement significative de notre mouvement. Il en sera toujours ainsi, aussi longtemps que le Néo-Destour restera debout. » Il en était de même pour le docteur Sadok Mokaddem, le chef du bureau politique du Néo-Destour, qui n'a cessé de dénoncer les agressions dont ont été victimes les juifs au cours des années 1950, concevant de tels actes comme des ferments de division du camp national dans un contexte sensible.

Au cours des négociations franco-tunisiennes sur l'autonomie interne, le gouvernement tunisien a tenu à faire participer un représentant juif, Albert Bessis, parmi les experts de la délégation tunisienne. À l'intérieur de la communauté juive, les opinions étaient

très partagées sur la place des juifs dans la nouvelle Tunisie autonome ; certains, comme Charles Haddad, revendiquaient des droits spécifiques et un statut particulier pour les juifs ; d'autres, conduits par Elie Nataf, revendiquaient des droits égaux devant la loi, la liberté de pensée, d'association et de culte pour tous les citoyens tunisiens sans distinction de religion. C'est cette dernière approche qui a été finalement retenue dans le texte final des conventions d'autonomie interne.

De son côté, l'Union générale des étudiants de Tunisie a invité en juillet 1954 les étudiants juifs à se joindre à elle. (...) Autant de marques d'ouverture qui seront suivies d'effet dès l'entrée en scène du nouvel État tunisien : soutien aux indigents israélites, multiples visites par de hautes personnalités aux lieux de culte juifs, intégration de personnalités juives dans les nouvelles instances gouvernementales et parlementaires, introduction dans la Constitution de clauses relatives à la liberté de conscience, au libre exercice des cultes et à l'égalité de tous les citoyens sans distinction de race ou de confession.

En outre, au cours des neuf premiers mois d'indépendance, Bourguiba a fait adopter par l'Assemblée constituante un certain nombre de mesures institutionnelles et législatives, aboutissant notamment à l'unification de l'appareil judiciaire. Parmi ces mesures, la suppression du tribunal rabbinique, vieille institution décriée depuis les années 1920 par l'élite juive libérale. (...) Mais compte tenu de la sensibilité religieuse de cette mesure, les autorités tunisiennes ont préféré agir avec prudence afin de « ne pas effaroucher les justiciables tunisiens de confession israélite ». Ainsi, le président du tribunal rabbinique a pu conserver ses charges de grand rabbin et deux des cinq magistrats de cette institution ont été réintégrés dans les juridictions tunisiennes.

À cette réforme de la justice s'est ajoutée la dissolution du Conseil de la communauté israélite de Tunis et des différentes caisses de secours et de bienfaisance. Leurs patrimoines et leurs prérogatives furent confiés à des comités de gestion du culte israélite dans le but de l'adapter aux « impératifs découlant de l'indépendance aux réformes profondes intervenues dans les institutions du pays ». Plus précis, Ahmed Mestiri a souligné qu'« en dehors du domaine spirituel, rien ne doit désormais distinguer le citoyen juif des autres citoyens ».

En outre, c'est le président de la République Habib Bourguiba lui-même qui a procédé à la nomination du nouveau grand rabbin de Tunisie, Mordekhaï Meiss-Cohen, choix qui était avant l'indépendance du ressort du Conseil de la communauté et des notables juifs. dans la foulée, Bourguiba a décidé en 1958 du « transfert » du cimetière juif de l'avenue de Londres, pour des raisons d'hygiène, de salubrité publique et de nécessité d'urbanisme : un projet approuvé par une grande partie de la communauté juive depuis les années 1920.

Fidèle à sa conception d'une unité nationale dépassant tous les clivages d'ordre religieux ou autres, Bourguiba a voulu par ces mesures assujettir les institutions juives à l'État, en empêchant la constitution d'un contre-pouvoir juif sous couvert d'action culturelle et sociale, susceptible de gêner l'action du Néo-Destour. Il cherchait autant à consolider l'unité nationale tunisienne qu'à abolir le « cloisonnement juif » et à faire sortir les juifs du « carcan communautaire ». Au même titre qu'il entendait lutter contre les clanismes et les tribalismes musulmans afin de promouvoir la naissance d'une nouvelle communauté nationale, dissociée autant des particularismes locaux que de l'Oumma musulmane et de la mystique de l'unité arabe.

Ressenties comme une atteinte à la vie communautaire, les mesures prises par le pouvoir ont suscité l'indignation de la population juive qui craignait pour l'avenir de ses institutions, surtout que rien de pareil n'avait été adopté par le Maroc indépendant qui a permis aux juifs du pays de conserver des institutions autonomes et leur maintien en l'état où les avait laissées le protectorat français. (...) Bourguiba reviendra souvent sur sa volonté de dialogue avec les juifs et son souhait de faire de la Tunisie un « intermédiaire entre deux mondes, arabe et juif, et également entre les mondes arabe et occidental ».

Sans parler de la présence de notables juifs dans la liste destourienne d'union nationale à l'Assemblée nationale constituante de 1956, puis dans les deux premières Assemblées législatives de 1959 et de 1964. Ou encore de ministres juifs comme Me Albert Bessis, qui a occupé le poste de secrétaire d'État à l'Urbanisme et à l'Habitat en 1955, et André Barrouch, qui lui a succédé dans le premier gouvernement formé par Bourguiba après les élections de 1956. Lors du débat constitutionnel qui s'est déroulé peu après ce scrutin, Bourguiba a tenu à souligner la nécessité de reconnaître la liberté de conscience, le libre exercice des cultes et l'égalité de tous les citoyens sans distinction de race ou de confession. Une clarification indispensable après la proclamation de l'islam comme religion de l'État :

Je crois nécessaire, a-t-il dit à cette occasion, après avoir mentionné que l'islam est la religion de l'État et que l'arabe est sa langue, d'indiquer que l'État est garant de la liberté de conscience et qu'il protège le libre exercice des cultes. Cette clause doit figurer parce que la nation tunisienne n'est pas uniformément musulmane, il y a aussi des Israélites (...). Il nous faut donner des garanties et annoncer au monde entier que l'État respecte les religions et garantit l'exercice des cultes tant qu'ils ne portent pas atteinte à l'ordre public.

Mais tous ces textes et ces gestes ne sont pas parvenus à rassurer la communauté juive. la crise de Bizerte, au début des années 1960, et surtout les répercussions de la guerre israélo-arabe de juin 1967 à Tunis (manifestations populaires antijuives, saccage des magasins juifs, incendie de la grande synagogue de l'avenue de la Liberté...) ont précipité la volonté de départ des juifs tunisiens. Un mouvement qui avait commencé en réalité dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. la perspective de l'indépendance tunisienne et la création de l'État d'Israël ont accéléré le processus : de 285 départs entre 1940 et 1947, l'émigration juive atteint un chiffre global de 26 625 entre 1948 et 1957, soit plus d'un tiers de toute la population juive du pays. Ces importantes vagues d'émigration ne sont pas des départs hâtifs, précipités et désordonnés de juifs tunisiens mus par une ardeur messianique : elles sont gérées et sollicitées par les organisations sionistes de Tunisie, connues pour leur intense activité, notamment parmi les jeunes juifs tunisiens, pour les inciter à la *Alia* vers Israël à travers la Norvège et la France.

Cependant, malgré cette activité, l'émigration a connu une stagnation, voire une diminution, à partir du début des années 1950. Cette diminution s'accéléra en 1952 (43 personnes seulement pour tout le mois de décembre), et surtout en 1953 où l'émigration a connu une chute vertigineuse avec seulement 536 départs pour toute l'année. Les difficultés d'intégration, l'attitude hostile de certains ashkénazes et la politique d'Israël de ralentissement provisoire de l'immigration pour pallier les difficultés économiques expliquent ce fléchissement.

Changement de contexte durant les années 1960, avec au début la guerre de Bizerte et plus tard les retombées de la guerre des Six Jours. Les événements antisémites de Tunis en

juin 1967 donnent un élan nouveau au flux d'émigration vers Israël (8 000 immigrants entre 1961 et 1964, 6 000 en 1967). la composition sociale de ce mouvement migratoire est diversifiée : les couches populaires, essentiellement de l'intérieur et de l'extrême Sud, ont été les plus importantes, beaucoup plus que dans les régions littorales et la capitale Tunis. Celle-ci a connu une diminution de 8% de sa population juive, le littoral de 30%, alors que les régions intérieures se sont vidées de 45% de leurs habitants juifs. Cette émigration s'oriente vers Israël alors que les juifs francisés et l'élite juive tunisienne optent pour la France. cette répartition est globale, car des familles démunies seront quand même installées à Paris (Belleville) et en région parisienne (Sarcelles), et accessoirement à Lyon et Marseille.

Le mouvement migratoire, ses variations d'intensité, ses directions privilégiées et ses modalités expriment, dans un contexte à chaque fois lourd de menaces et de violences, le malaise, la peur et la détresse, en un mot la déchirure vécue par les juifs de Tunisie obligés de quitter leur terre natale.

Le narrateur du *Scorpion* d'Albert Memmi, errant entre deux univers, exprime cette amertume du départ qui n'a d'égale que la détresse de rester : « Décidément, je serai un traître éternel, un traître parfait, un double traître, envers les uns et envers les autres. Comment leur expliquer cette double vérité, vraie en même temps : ce pays hors duquel n'importe où je serai en exil. Ce pays dans lequel je n'ai jamais cessé d'être en exil. »

L'émigration a continué par la suite à un rythme moins soutenu mais inexorable, comme une extinction. Elle a été vécue comme une lente hémorragie par beaucoup de musulmans. Aujourd'hui, la communauté n'existe plus qu'à l'état résiduel : entre 1 500 et 2 000 juifs à Djerba et dans la banlieue nord de Tunis continuent à témoigner d'une vieille présence. Des synagogues de meurent intactes, surtout celle de la Ghriba à Djerba, avec son pèlerinage, entre culte, folklore et tourisme. Des figures emblématiques comme Georges Adda ou Gilbert Naccache font partie du panthéon et du présent de la gauche tunisienne... Et surtout des souvenirs, tant de souvenirs... La communauté juive de Tunisie n'est plus, mais il y a bien un patrimoine judéo-musulman qui persiste, solide comme une butte-témoins.

Cette rémanence patrimoniale est observable d'abord dans les traditions culinaires. L'exemple le plus significatif, rappelant le repas du shabbat, est la tradition de la Kemia et des plats bigarrés et épicés qui font toujours le bonheur de la banlieue nord. À la différence de l'apéritif à la boukha, cette cuisine est presque identique à celle des musulmans, les deux se sont mélangées pour ne constituer qu'une tradition. Seuls les anciens peuvent encore rappeler l'origine juive de tel ou tel mets. De même pour certaines croyances qui fonctionnent comme des mythes fondateurs à usage populaire et local. Un exemple significatif : la légende la Hara de Tunis et la protection de Sidi Mahrez. Chassés de Kairouan à la suite de l'invasion hilalienne, les juifs s'installèrent dans un espace proche de Tunis vers le milieu du 12<sup>e</sup> siècle. Sidi Mahrez les a pris sous sa protection et obtint de 'Abd al-Mu'min l'autorisation de s'installer dans un quartier de la ville, situé dans le voisinage de sa mosquée.

Les souvenirs sont toujours mièvres, les sentiments sont ainsi faits. Mais la littérature judéo-tunisienne en France exprime aussi les déchirements et le mal-être. (...) La littérature juive tunisienne d'expression française, depuis celle des contes des années 1930 jusqu'à l'œuvre romanesque d'Albert Memmi, constitue un véritable supplément d'âme aux archives froides.

Mais c'est sans doute dans le domaine musical que la notion de patrimoine partagé trouve tout son sens. On peut remonter jusqu'à 1872, date à laquelle la première organisation musicale, la Philharmonique de Tunis, a été créée par les Grana. (...) « Des musiciens et mélomanes français, italiens, anglo-maltais, juifs et musulmans faisaient de Tunis une capitale de la musique qui parvient à charmer et émouvoir les foules », écrivait Raoul Darmon. (...) Sadiq al-Rizqi, dans son livre *Al-aghani al-tunisiyya*, si conformiste pourtant, évoque les virtuoses juifs et les chanteurs et chanteuses inoubliables : cheikh El-Efrit, Asher Mizrahi, Raoul Journou et surtout les chanteuses comme Louise al-Tunisiyya, le trio des sœurs Samama, la populaire Fritna Darmon. (...) Tous ces artistes ont inventé un vivre ensemble judéo-musulman dans des lieux de divertissement, dans les brasseries, dans les cafés-concerts sur l'avenue de France, la place de la Bourse, la rue de l'Ancienne Poste... mais aussi dans les lieux de consommation d'alcool à la lisière de la Hara, dans les rues et sur les places, lors des fêtes ou autour d'un pot, bref dans tous les espaces de sociabilité intercommunautaire. Ce patrimoine judéo-musulman englobe d'autres secteurs comme la sculpture, la peinture.

D'une manière plus générale, la tolérance et les audaces séculières du monde de la culture en Tunisie, qui continue à résister aux sirènes identitaires, relèvent également de cette mixité des origines.

## Conclusion

---

Le rapport triangulaire entre la France, le nationalisme et la communauté juive, ou, pour être plus précis, entre les autorités du protectorat, les nationalismes musulmans et les élites juives, voilà le propos essentiel de cet ouvrage. (...) Pourquoi la stratégie d'une partie de cette élite, qui a opté pour la lutte au sein du mouvement syndical, socialiste et surtout communiste, a-t-elle tourné court ?

L'histoire du nationalisme tunisien, sa conception de la nation et du fait minoritaire juif est imprégnée par l'effervescence intellectuelle qui a accompagné la construction des États-nations au 19<sup>e</sup> siècle en Europe. Cette conception de la nation chez les élites tunisiennes reste pourtant floue et ambiguë ; y cohabitent et se superposent l'essentialisme islamiste, une ottomanité résiduelle, le panarabisme et la référence à la tunisianité. Cela a contribué au brouillage des rapports avec la communauté juive de Tunisie, sans pour autant ruiner des relations qui seront marquées à la fois par la « fraternité et les déchirements » - pour reprendre l'intitulé d'une rencontre académique que nous avons longuement citée.

La recherche en sciences sociales dans notre pays et ailleurs investit des domaines qui ne cessent de se renouveler. L'une des découvertes majeures est que les nations, les sociétés, les États se jaugent et se jugent sur le sort qu'ils réservent à leurs minorités. (...) S'agissant de la minorité juive en Tunisie, et pour nous en tenir au seul discours du mouvement national, de Bach Hamba à Bourguiba en passant par Thāalbi, dont nous avons évoqué l'empathie et les ambiguïtés dès lors qu'il s'agit de situer la communauté juive dans la communauté nationale, ce discours est travaillé depuis le 19<sup>e</sup> siècle par la tension entre une conception ethnoculturelle de l'appartenance stato-nationale et une conception disons « civique » du vivre ensemble.

Ce à quoi on a assisté, c'est le chassé-croisé entre les élites juives et musulmanes. Au moment où ces dernières ont bricolé une pensée nationale aux référents hétéroclites mais assez solide pour servir de référentiel et d'argumentaire anticolonial, une grande partie des

élites judéo-tunisiennes se rapprocha du colonisateur et se désarrima de l'appartenance tunisienne. (...) Tandis que l'entrée en modernité entraînait le passage à l'Occident chez les uns, elle conduisait au nationalisme chez les autres.

Le présent travail s'inscrit dans un autre souci et un autre temps de la recherche qui entend intégrer à l'histoire tunisienne celle des minorités et, en l'espèce, réconcilier l'histoire nationale avec sa « part juive ». L'histoire des juifs de Tunisie est donc inséparable de l'histoire nationale. Elle n'est pas cette « quantité négligeable », cette part obsolète, morte ou, pire, amputée du « corps » national. Elle est une des facettes de l'histoire tunisienne et, comme telle, elle ouvre sur « toute » l'histoire.

---

Abdelkrim Allagui est professeur à la faculté des sciences humaines et sociales de Tunis.